

Les « comme uns »

Dans mon intervention sur se positionner en analyste, je concluais sur la question de savoir, ce qui nous tient ensemble, puisque cette question me paraissait traverser la cure, comme nos associations ou plus largement le champ politique.

Nous qui avons un savoir sur l'aliénation du subjectal, sur le choix forcé, qui constitue notre condition de parl'être, l'obligation de parler pour produire nos moindres existences, sommes bien placé pour savoir ce qu'il en est du commun. Mais ça n'est pas du fait de sa banalité quotidienne, du fait de sa vulgaire ordinarité, que la parole se pose dans l'ordre du commun, non, si elle s'y situe, c'est du fait d'être une pratique collective, soit une pratique "comme une", dont l'unarité troublante, nous transperce.

De même, au delà de la pluralité de ses lectures, l'écriture mathématisé ne cesse d'exécuter ses effets, dans une matérialité incarné, symptôme sur nos corps.

Gare à ne pas oublier le qu'on dise, derrière ce qui se dit, dans ce qui s'entend.

Gare de ne pas oublier ce qui s'inscrit, derrière ce qui s'écrit, dans ce qui se lit.

Telle pourrait être une première devise à la pratique analytique, comme à la pratique politique, car je serais tenté d'en poser aussitôt une deuxième, à savoir qu'à mon sens, il n'y a pas d'objet de la psychanalyse, pas plus que de la politique, il n'y en a qu'une pratique commune.

C'est certainement ce que veut nous faire entendre Lacan, lorsqu'il conclut avec l'objet a, le résidu insaisissable d'une fonctionnalité, qui, de n'être point déjà là, n'est saisissable, constructible que de sa pratique.

Familier de nous plier au choix forcé qui nous constitue, le lent gage de notre castration, au point d'en faire la règle fondamentale de notre pratique, dans l'invite à l'association libre, nous savons bien ce qu'il en va de l'Autre, comme du nom du père, comme des effets ravageurs de son incarnation, de son ontologisation.

De plus, Freud nous a enseigné à prendre en considération les points de vue topiques, voir topologiques, dynamiques et économiques, dans nos approches subjectales, qui ne s'alimentent que de relations.

Alors pourquoi, sans chercher à définir une quelconque weltanschauung, ne pas se risquer à cerner, à partir de notre pratique de la psychanalyse, des principes politiques, qui puissent contenir les excès de nos pratiques communes.

Pour déployer la définition des communs, mon élaboration prendra appui de wikipédia, ainsi que sur l'ouvrage « Commun » de P. Dardot et C. Laval.

Les temps de vie normativés alimente la guerre économique généralisée, dans une course obsessionnelle effréné à accaparer richesses, pouvoirs, prestiges, au point que l'état n'a plus d'autres fonctions que de plier le champ social aux lois du marché.

Le capitalisme fait voler en éclats le droit républicain, la justice sociale et même la démocratie libérale.

L'injonction à être le meilleur, excusant toutes les spoliations, avive les défiances dans la désolation de chacun pour soi.

La nécessité de repenser les communs, à partir de notre pratique analytique, se révèle stratégique, comme seule possible opposition à l'extension illimitée de l'appropriation privée, à toutes les sphères de la société, de la culture, voir du vivant.

Bien sûr, le premier comme un se révèle pour nous la loi de la parole et si le plus souvent elle soutient les échanges politiques et économiques, les attentats qui ne cessent aujourd'hui de nous accabler, peuvent être qualifiés de barbares, précisément de son suspend.

Tel la parole, le commun est une pratique, une lutte, valorisée et maudite, puisqu'il rend caduque le « dominium » des jouissances des propriétés privées, comme étatiques.

C'est que son idée remanie de fond en comble celle de la richesse, celle de la valeur, en cherchant constamment à ne rien méconnaître, avant de se mettre d'accord sur qui doit produire quoi, pour qui, au sein de notre commune mondialisée.

Loin des communautarismes, qui définissent les vivres ensemble entre soi, à l'exclusion des autres, le « comme un » pose l'activité conjointe au fondement de l'obligation politique.

Pour Benveniste, le « munus » relève de l'anthropologie du don, qui reste attaché à des charges.

Don, à condition que soit supportée la dette, reconnaissance, si l'on s'oblige aux devoirs. Il est propre au fait social, comme fondement de l'échange symbolique.

Mais le « mutuum », la réciprocité en dérivant, il est fréquent que le caractère collectif de la charge en soit ré-munus, rémunéré.

Pourtant la charge n'a aucun caractère privé, elle relève de la communauté entière, tel que la structure politique d'une ville, un « municipium », formés de ses « municipes », ses habitants.

La « comme-une » pose donc les charges communes obligatoires aux biens relevant de nos usages communs.

Tel est bien le souci de la cure analytique, l'obligation d'une même tâche, la lecture des impasses de nos évitements, de nos déplacements, de nos condensations.

Le « koinônein » Aristotélicien ne cesse d'interroger ce qu'il est juste de faire.

Loin de rivaliser de prestance, la délibération s'élabore de la mise en commun des paroles et des pensées, avant de conclure ou de légiférer.

Aucun objet préexistant à s'accaparer, ou au mieux à partager.

Ce dont il s'agit pour chacun, c'est d'assurer la fonction de la psychanalyse, dans le malaise de la civilisation.

Que chacun y tienne sa place d'analysant.

L'un à lire et dire les raisons des scénarios qui président à sa vie.

L'un dans le respect de la lecture du texte de l'Autre de l'autre.

A l'image de la cure, le bien commun supposé faire le charme d'une association de psychanalyse est de ne tenir que d'une pratique commune.

Et, il en va de même de nos cités, si nous restons attentifs à lever les obstacles de nos représentations du commun.

Celle théologique, qui voit dans le bien commun, la finalité suprême des institutions politiques et ecclésiales, qui ont charge des corps et des âmes.

Car sous son égide, les experts en éthique à dirent le Bien commun, de ceux qui en sont, élèvent des postulats anti démocratiques.

Pourtant pour Aristote, la « koinè sumpheron » signifie l'avantage commun, que Cicéron traduira « utilitas communis » et qu'Augustin assimilera à la réflexion politique des occis-dentés.

L'utilité commune est utilité de l'homme en tant qu'homme, utilitas hominum.

Es-ce là humanisme béat ?

Sans doute, mais pourtant, les communs étant en deçà de la catégorie de l'universel, comme on le verra plus loin, permettent d'élaborer une utilité commune, au delà de l'utilité de « l'hume un », en tant qu' « hume haine ».

La psychanalyse, en posant la loi de la parole sans qui rien ne tient en son fondement, surligne bien l'unarité partagé d'une incontournable utilité comme-une, mais le choix forcé qui y préside, oblige à se décharité, si l'on veut y advenir sain.

Or l'homme vertueux de l'âge classique, remanié par l'utilitarisme ambiant, fait aujourd'hui de l'intérêt personnel le nouveau fondement des normes, sous couvert d'une nature humaine fréroce, jalouse et haineuse.

Comment en serait-il autrement, quand elle se réduit à n'être que le fruit d'une constante injonction aux jouissances onaniques ?

Si à suivre Cicéron, le commun s'oppose au propre, comme le public s'oppose au privé, sans doute nous faut-il encore différencier le terme « le public », inhérent à l'action des institutions, des états, du terme que je dirais « la publique », comme opinion, action, pratique commune, obligations de la société.

Ainsi la « cité de Dieu » augustiniennne doit reposer sur le double fondement du droit et de l'utilité commune, afin de préserver l'avantage comme un.

Mais une fois la différence cicéronienne, entre l'utilité de la chose publique, qui concerne chaque un et l'utilité du public, qui ne concerne que l'état, effacée, le commun grec, s'est vu étatisé par les empereurs romains, amenant le souverainisme à exiger, que l'état envahisse le droit public en étant seul détenteur de la volonté commune, avant d'être spiritualisé par les gentils.

Et Abelard a beau révéler, que la Res Publica est ce dont l'administration se voit assuré en vertu de l'utilité commune, la « bonum commune » devient au XIII^e siècle, le concept éthique et politique clef, le « locus communis » des canonistes et légistes, reléguant le commun, à un simple critère argumentatif, des impérialistes, comme des papistes, nous indique Dardot et Laval.

Bonheur sublunaire ou béatitude divine, étatisation ou spiritualisation, quoi qu'il en soit chaque un est tenu de se soumettre à la hiérarchie et de refouler les conceptions qui font de la praxis, la source des normes.

L'usage comme un, défini d'une fonction, d'une pratique, destitué bien commun, défini d'un objet, redevient dès lors privatif, alimentant sans fin un capitalisme dévastateur, dans l'engouement des foules, à croire que réussite et richesse valent prédestination.

L'objectalisation, propre aux Doxa, maintient toujours oublié la fonctionnalité, qui n'en cesse pas moins d'opérer.

Loin d'une représentation anthropomorphe, qu'il ne faudrait pas si il n'y avait que celle là, Dieu transmué christ souffrant sur la croix, ou prophète interdit de représentation, la psychanalyse nous enseigne que Dieu est structure de langage. Une écriture qui loin de trouver sainteté universelle, à se vouloir code et lois, est constamment subverti par la singularité de la lecture et de la parole dont elle se soutient, qui en fait un Di(eu)re oublié.

Il nous faut remonter à la "res communis", la chose commune du droit romain, si l'on veut maintenant saisir les obstacles des représentations juridiques que rencontrent les altermondialistes dans leur désir de promouvoir air, eaux et connaissances en bien commun mondiaux ou en biens publics mondiaux, comme le préfère l'onu, aux seules fins de les conserver sous l'égide des états.

A suivre P.Dardot et C.Laval, les res communis sont volontiers confondues avec les res nullis, les biens sans maître, ouvrant aux abus des appropriations.

Souvenons nous de la conquête de l'ouest, qui faisait dire à A. Artaud qu'une fois que les américains se seront accaparé la nature, ils seront prêt à la refabriquer pour nous la vendre. OGM et Monsanto.

Si en droit romain, les choses communes sont conçues, comme par nature, inappropriables, c'est précisément de ne pas former une catégorie juridique.

A la différence, ce qui relève du public se voit retrancher de la sphère d'appropriation par un acte de droit public, qui le met à disposition de tous.

C'est qu'il serait erroné de croire pouvoir qualifier juridiquement des entités naturelles qui préexiste au droit.

La res n'est donc pas fondamentalement une chose ou un objet sur lequel s'exercerait les droits subjectifs d'un quelconque titulaire, elle est avant tout une affaire à débattre, témoignant en cela même de son imprédictivité, comme de sa récursivité.

Nous faut-il élargir la liste du patrimoine de l'humanité, afin d'y inclure le rayonnement solaire et le silence de la nature, depuis l'illusion de nos grands pères sur l'abondance inépuisable, ou à croire qu'insaisissables l'air et l'eau, sans bornes, ne pourraient être appropriées ?

Pourtant les biberons d'eau et bientôt d'air ont entamés leurs guerres d'objets stériles, jetables, à usage unique, non recyclables, générant des frayeurs fertiles, interchangeable, à usage multiples, recyclables.

Pourquoi acceptons nous, l'exploitation commerciale fragmenté infinie de ces biens communs finis, qui n'en produit que des continents de déchets ?

Pourquoi ne pas les boycotter en attendant de les interdire ?

Car d'être communes, les choses « comme une » ne peuvent l'être pour autant en droit, puisque le patrimoine de l'humanité est un patrimoine sans sujet !

En effet, qui pourrait bien condamner ou dédommager l'humanité des tords qu'elle se cause à elle-même, si ce n'est elle-même ?

Il en va ainsi aussi de la pratique commune, comme une, de la psychanalyse, qui se révèle un patrimoine sans sujet, ou d'un sujet en perpétuelle "metaphormose" et ne peut donc qu'être soustraite à quelques catégories juridiques que ce soit, fussent - elles des « statues ! » .

Mais alors faut-il rechercher une essence humaine universelle pour fonder une politique du commun ?

La créature de Dieu, cet animal raisonnable aspire-t-il vraiment à la béatitude ?

Le commun est-il fondement d'une coappartenance, où le genre primerait sur les choses ?

Dés le XII^e siècle, le commun est assimilé à l'ordinaire, au vulgaire, péjoré populaire, quand il devient le lieu de la domesticité, de ce qui n'a pas droit de cité. « Va chier ! »

Dés lors avec sa cire, (plus acceptable ?) Descartes en fait la puissance imaginative, au point que le bon sens n'est bon, qu'à n'être point commun !

Pourtant Aristote tenait la " koine aisthesis " le bon sens, pour l'intégration, la mise en commun, des sens externes simultanés d'un même objet.

Ainsi, sans prêter le flanc à l'humanisme béat, rien n'interdit aux communs d'élaborer une pratique, dans la rigueur scientifique.

Pour Kant, le "sens commun", la "pensée élargie" suppose de s'élever au dessus des conditions subjectives et particulières de son propre jugement, dans un mouvement de transcendance, pour le réfléchir d'un point de vue universel, soit de tout autrui.

Le goût, jugement esthétique singulier n'est-il pas commun à tous ?

La psychanalyse nous enseigne que je ne parle pas de la place où me aimerait se trouver, pas plus que tu ne me vois, de là où j'aimerais que tu me vois.

D'où l'incessante pulsation entre le local des représentations métonymiques que nous nous faisons de nous même et le global des idées métaphoriques qu'on en a.

La psychanalyse Lacanienne témoigne de la disparité moebienne, qui pulse entre la vérité individuelle du je qui parle, imprevisible dans l'unarite de son activité relationnelle "comme une" à d'autres et la pluralité des lectures, qui président aux écrits plus ou moins predictibles de nos savoirs communs.

Quoiqu'il en soit, le sujet n'est qu'effets d'une activité comme une à d'autres et la signifiante ne surgissant qu'en opérant, force est de marcher dans la combine.

Là où est le good sens, doit advenir le common sens, cette disposition aux pratiques comme unes.

Si l'universel est déterminé par les limites d'un genre, la psychanalyse nous enseigne que dans le nôtre, à ne pouvoir se soutenir que d'un particulier, il emprunte inévitablement le singulier oedipien, obligeant Lacan à élaborer un sujet transfini.

Pourtant le commun, qui l'est toujours de plusieurs genres, se révèle peut-être plus prometteur, en nous permettant de subsumer un sujet d'autant moins déterminé, qu'il y est transgénique.

Mais alors, si toutes les choses sont, « l'être » ne peut être un terme universel, puisqu'il n'est pas limité par un genre.

De fait il est bien un terme relevant d'un usage commun, qui ne réclame d'être identifié à l'universel, que pour ouvrir à la science positive.

Voilà, ce que pourrait lire la psychanalyse, dans sa tentative scientifique de parler des méfaits de la science.

"Et si, comme il ressort d'Aristote, il n'y a stricto sensu d'ontologie que du plus commun, le discours sur l'être est le plus vide qui soit." énonce Dardot.

Ainsi la « qué quête? » du ViaGraäl trompeur, l'essence de l'homme, s'accapare la philosophie politique du commun, au profit du seul genre humain.

Mais pour qui y se prends c'ui là ?

La perversion, qui a mon sens se soutient de vouloir incarner un "Dieu le Père", peut ainsi légitimer ses raisons, même quand elles ne se sustentent que de la paranoïa de surhommes machiniques.

Le culte de la personnalité semble régir toutes les sociétés, à tout le moins les monothéistes, sous l'égide de Moi fréroces.

Qu'il soit terroriste de daech, au point que l'implosion de son Ego idéal, voué à la félicité éternelle, le voit s'éliminer dans le reel, comme sujet d'une chaîne où le signifiant ne serait jamais que toujours le même.

Lui l'élu, aux prétentions messianiques, et l'autre ce mécréant, à qui, de ne pas croire à l'universalité de Dieu, il récuse vie et promet l'apocalypse.

Ou, qu'il soit l'individualiste narcissique d'un capitalisme forcené, dont les désirs de parades ne sont qu'invites à la rivalité, à la férocité, dans l'ascèse de la richesse, de la réussite et des honneurs.

C'est qu'il est bien difficile et pénible d'aller lire les symboliques qui président à nos Réels. La cure y met tout son accueil, toute son attention, puisqu'elle n'est pas là pour juger et culpabiliser, mais pour conclure sur l'état des faits.

Mais hors d'elle, règne la méconnaissance, qui entretient le terrorisme dans les fantasmes identificatoires à l'idéal surmoïque tout puissant du père de la horde.

C'est qu'il faut bien délirer, si l'on veut se soulager des terreurs incarnées.

L'Autorité paternelle, ne rend le Père exceptionnel, que de la place exceptionnelle, qu'il se doit d'occuper, pour l'enfant parmi les autres hommes, en l'incitant à savoir concilier le désir et la loi.

Sa fonction en est d'autant incitation à reconnaître sa banalité au regard de ses semblables.

Alors que choisir ? L'universel ou l'existential ?

De quel semblant souhaite-t-on s'affubler ?

« Tout est affaire de décors, changer de lits, changer de corps,
à quoi bon, puisque c'est encore moi, qui moi-même me trahit... »
écrit R. Cossimon et chante Léo Ferré.

Ainsi Hegel pour qui la volonté générale est le concept de la volonté universel, essence de l'homme, récuse le contrat social de Rousseau, qui fait reposer l'état sur le libre arbitre et le consentement de tous, soit sur la fonctionnalité "comme une" des volontés singulière.

Pourtant le commun n'est ni la coappartenance à une essence morale, une dignité, ni la copropriété d'une espèce humaine prête à tout s'accaparer, ni une copossession empathique, explique Dardot, qui cite Marx, dans sa thèse sur Feuerbach.
"Ce sont les pratiques qui font des hommes ce qu'ils sont."

Mais l'état, qui prétend détenir le monopole de l'utilité commune, nous enserme entre le crochet de sa bureaucratie et le fouet de ses assurances tout risque.

Pourtant, notre expérience de la psychanalyse nous introduit directement aux questions économiques, car c'est bien sur ce versant que nous attend l'analysant. Le commun est la coactivité, inhérente aux parl'être, dont l'objet commun est l'imprédictible langage, qui ne donne accès qu'à un droit, celui du plaisir d'espérer s'entendre.

Et même si les murs peuvent avoir la parole, vu ce qu'ils sont capables d'écrire avec leurs oreilles et leurs yeux, mieux vaut éviter d'en ériger.

Car face au temps biologique qui tire inéluctablement le corps vers la mort et le moi qui aime tant s'y identifier pour se sentir achevé, seules les pérégrinations de la sexualité en goguette peuvent nous permettre de freiner des quatre fers.

Quid de nos économies libidinales, dont le narcissisme exacerbé, avide de tout s'accaparer, se nourrit depuis des lustres du commerce des femmes ?

En sommes nous toujours aux temps des nécessités de nos survies, quand des pères primitifs de tout poils en sont toujours à revendiquer leurs droits de cuissage ?

Les communs sont avant tout affaire d'économie puisqu'ils représentent l'ensemble des ressources matérielles ou non, qui sont rivales et non exclusives.

Dés lors traiter les biens communs comme des biens privés aboutit à leurs pures et simples destruction.

A trop choisir la bourse, on y laisse la vie.

La coutume féodale s'établissaient non de la propriété, mais d'obligations réciproques. Bien sûr les rois s'en prétendaient exonérés jusqu'à ce que Jean sans terre établisse, comme son sobriquet l'indique, une grande charte préservant l'accès partagé aux ressources naturelles, en l'occurrence les terres.

Mais après lui, la loi légiférant les enclosures des pâturages ou celle dénonçant le vol du bois en Prusse, entama la logique de la propriété privée, contraire à la communalité des biens.

Au XVII^e siècle, l'enclosure triplant la valeur d'une terre, le capitalisme eut tôt fait de contester le parlement sur les interdictions de la magna carta.

Et déjà, la justice agonisait sous la violence et l'intimidation de l'intérêt privé, qui, désertifiant les villages, entassé les pauvres dans la cour des miracles des cités.

Aussi nous faut-il mieux différencier le bien public, sans rivalité sous l'égide de l'état, des biens privés où règne les rivalités individuels des cartels de la main invisible du marché, comme des biens communs, où la propriété, la gestion, l'usage et l'exploitation des biens matériels ou immatériels, relèvent d'une gouvernance collective.

Mais loin de faire retour au partage du savoir comme nous y invite la pratique de la psychanalyse, ou les nécessités écologiques et économiques communes, les gouvernements acceptent l'hérésie des brevets scientifiques auxquels prétend le capitalisme décomplexé.

Ainsi béni par les états, la finance biológico-militaro-industrielle s'accapare, à son seul profit, des découvertes issues de la somme des découvertes de l'histoire de l'humanité !

Pourquoi ne payerait - on pas des droits relatifs à tout ce qui relève des lois de la relativité aux descendants d'Albert Einstein ?

Pourtant la psychanalyse nous enseigne que tout parl'être est divisé par l'Autre barré, soit le lieu des signifiants, déjà là, incarné, avant même qu'il n'y soit.

Rien ne peut être réputé appartenir à quelques sujet que ce soit, puisque de sujet, il n'y en a, que d'effets.

De sujet, il n'y en a, que de relatif !

Et même si chaque un se forge l'Autre au gré de l'image qu'il s'en fait, chacun ne peut qu'en procéder.

Nom du Père, quand tu nous tiens !

L'inconscient ne se nourrit que des dire des cohues humaines, au sujet de leurs relations. Soit sexualité et mort.

Là où c'était le Un de répétition, doit se lire le un de « différence », le un de l'illimité.

Avec Moïse, tout est Loi.

Avec le Christ, tout est amour.

Avec Spinoza, tout est désir.

Avec Marx, tout est capital.

Avec Freud, tout est sexuel.

Avec Einstein, tout est relatif.

Le bien commun ne peut-il qu'être dégradé par l'incapacité individuel à prendre en compte l'intérêt collectif ?

A cette question les théories politiques soutiennent une approche paranoïaque, en évoquant, comme par hasard le dilemme des prisonniers !

Les deux joueurs qui devraient coopérer, se trahissent par crainte que l'autre le fasse. La surexploitation de chacun ne peut pourtant garantir que la ruine de tous.

Heureusement Lacan lève la méconnaissance de l'individualisme forcené en rattachant au jeu des prisonniers, le temps logique de l'activité subjectale elle-même, en tant que paradigme du temps collectifs, en y réintroduisant le tiers absent.

C'est en se positionnant du point de vue des deux autres, que ses trois prisonniers peuvent simultanément sortir.

A l'image de la cure, où l'invite à la libre association vise à lever les résistances, notre interdépendance se doit d'être invite au cadre d'une stratégie commune, propre à accroître des pratiques subjectales non rivales, mais élaborantes.

Les règles et obligations réciproques, qui peuvent toujours être enfreintes limitent l'action des intérêts individuels.

Pourtant rien de très conséquent ne régit nos institutions communes, telles que l'ONU ou l'EU, au niveau global, laissant les intérêts particuliers ressurgir au moindre conflit local.

Comment est-il possible, qu'y adhérer ne suppose pas de renoncer à la guerre des étoiles, qui asservit les continents et ruine les sous continents, au seul profit de l'opulence abjecte, où se prélassent les clones d'oncle « Picsou » ?

Ne serait-ce pas pourtant le premier pas propre à établir de réciproques confiances ?

Loin de là, la mondialisation semble exacerber les défenses nationalistes et ou religieuses, sous la tutelle de "uns" narcissiques et ou monothéistes.

Et nos scrutins majoritaires, qui ne permettent pas de choisir nos élus par consensus. Pourtant, nous ne sommes plus à l'ère où les devoirs se suffisaient des nécessités de survie de nos ontologies.

Un insaisissable Réel, évident méfaits de nos actes, ne nous permet plus de refouler ou dénier les devoirs relevant de nos obligations éthiques et sociétales.

Si le commun ne s'oppose pas à la propriété privée d'autres biens, celle-ci lui est acquise, sans qu'il s'oppose pour autant au marché, puisqu'il en est soustrait par sa vocation, à l'usage "comme un" de tous.

Comment se fait-il que nous acceptons que l'état laisse privatiser des secteurs publics, dont il a par essence la gestion, en les délaissant aux coups fatals des puissances individuelles ou claniques du marché ?

Et il en va ainsi, de l' « eau et gaz à tout les étages », de l'électricité, des écoles, des hôpitaux, qui partent en "rafales".

Pourquoi ne pas en offrir la gestion à un collectif citoyens, aux seules fins d'en préserver le caractère d'usage commun ?

Mais qu'allons nous choisir, nous draper dans la maîtrise de nos découvertes scientifiques prestigieuses, qui poinçonne notre fantasmagorique éternelle aptitude adaptative, nous illusionnant de pouvoir toujours résoudre les effets de nos méfaits?

Ou recuser cette méconnaissance et reconnaître la méprise des sujets supposés

savoirs, qui gouvernent nos économies et nos politiques en laissant fleurir des applications technologiques néfastes, sous couvert d'emploi ?

L'autorité préfectorale est pourtant prompte à mandater la psychiatrie pour interner les individus dangereux pour eux mêmes ou pour autrui.

Là où le discours de la psychiatrie est un discours de la méthode, là, doit advenir le discours psychanalytique, soit un discours de la pratique, un discours du commun.

Pourquoi tant de difficultés à légiférer pour interdire ce qui est reconnu nuisible à tous ?

Pourquoi ne pas redonner son sens comme un à l'emploi, quand au lieu des trois huit, nous pouvons aisément faire les huit trois ?

Juste question de répartition, d'égalité, de solidarité.

La psychanalyse nous enseigne que chaque un ne peut que s'obliger au choix forcé commun qui le constitue, le lent gage de sa castration.

Mais le discours ontologico-théologique l'entretient indivi, dans la promesse de son au-delà et le Protestantisme nouant la réussite terrestre à la prédestination, récupère les lettres de cachets, en parts de marché.

Pourtant le moi, même à se vouloir nous, n'est pas Maître en sa demeure.

Sa fiction ne se soutient qu'au regard de toi, de lui, d'elle, de vous, d'eux, d'ailes !

Au point que la psychanalyse pourrait inciter le politique, à revisiter la trilogie de sa devise, afin d'évoquer, plus justement la Res Publique, non comme sol, mais comme sel, « Solidarité, Equité, Liberté. »

Là où c'est l'intérêt privé, doit advenir l'intérêt public, sous l'égide de l'état, qui se doit garant des besoins de nos survies. Là doit advenir le "comme un", qui d'appartenir à ses usagers, permet de retrouver rétroactivement le plaisir individuel d'être ensemble.

Ni commun, ni pas de commun.

Ni communisme, ni pas de communisme.

Ni capitalisme, ni pas de capitalisme.

Juste histoire de s'obliger à la logique Freudienne.

Juste pour que ça pulse.